

CATALOGUE DES TARIFS



MAJ Septembre 2016

Ligue de l'enseignement

SOMMAIRE

■ LES ASSURANCES DE BASE ET AUTRES GLOBALES

<i>T.G.A. – TOUTES GARANTIES ASSOCIATIONS</i>	<i>PAGE 3</i>
<i>T.L.E. – TOUS LOISIRS EDUCATIFS</i>	<i>PAGE 3</i>
<i>G.A.P. – GLOBALE ACTIVITES PHYSIQUES</i>	<i>PAGE 3</i>
<i>R.A.T. – RISQUES ACTIVITES TEMPORAIRES</i>	<i>PAGE 3</i>

■ LES VACANCES

<i>A.C.V. – ASSURANCE DES CENTRES DE VACANCES</i>	<i>PAGE 4</i>
<i>A.O.V. – R.C. ORGANISATION OU VENTE DE VOYAGES/SEJOURS</i>	<i>PAGE 4</i>

■ L'ECOLE

<i>M.E.E. – MULTIRISQUE ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT – CONTRAT D'ETABLISSEMENT</i>	<i>PAGE 4</i>
<i>A.S.E. – ASSURANCE DES SORTIES D'ELEVES</i>	<i>PAGE 4</i>

■ LE SPORT

<i>M.L.U. – DOMMAGES MATERIEL DES LICENCIES UFOLEP</i>	<i>PAGE 5</i>
<i>V.A.M. – R.C. VEHICULES DES AGENTS MOTORISES</i>	<i>PAGE 5</i>
<i>S.A.M. – SPORTS AUTOMOTORISES</i>	<i>PAGE 5</i>
<i>UFOBOX / UFOPASS</i>	<i>PAGE 5</i>
<i>A.C.T – ACTIVITES CYCLISTES TEMPORAIRES (R5)</i>	<i>PAGE 6</i>
<i>R.C. RISQUES AERIENS</i>	<i>PAGE 7</i>
<i>R.C. ORGANISATEUR DE MANIFESTATION AERIENNE</i>	<i>PAGE 7</i>
<i>B.R.N. – BATEAUX ET RISQUES DE NAVIGATION</i>	<i>PAGE 8</i>

■ LES PERSONNES MORALES

<i>RC MANDATAIRES SOCIAUX / RC DOMMAGES IMMATERIELS</i>	<i>PAGE 9</i>
<i>R.E.A. – R.C. EMPLOYEUR D’ACCUEIL ET STAGIAIRES</i>	<i>PAGE 9</i>
<i>A.B.C. – R.C. BIENS CONFIES</i>	<i>PAGE 9</i>
<i>ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES</i>	<i>PAGE 9</i>
<i>COMITES D’ENTREPRISE</i>	<i>PAGE 9</i>
<i>A. V.M. – APAC VEHICULES MISSION</i>	<i>PAGE 9</i>
<i>ASSURANCE VEHICULE A MOTEUR</i>	<i>PAGE 10</i>

■ LES PERSONNES PHYSIQUES

<i>C.I.P. – COMPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE DE PERSONNES</i>	<i>PAGE 11</i>
<i>G.A.V. – GARANTIE ANNULATION VOYAGE</i>	<i>PAGE 11</i>
<i>G.B.M. – GARANTIE DES BENEVOLES ET MILITANTS</i>	<i>PAGE 11</i>
<i>FRAIS MEDICAUX A L’ETRANGER</i>	<i>PAGE 11</i>
<i>A.R.E. – ASSURANCE DES RESSORTISSANTS ETRANGERS</i>	<i>PAGE 12</i>

■ L’IMMOBILIER ET LE MOBILIER/MATERIEL

<i>M.B.P. – MULTIRISQUE BATIMENTS PERMANENTS</i>	<i>PAGE 13</i>
<i>T.R.M. – TOUS RISQUES MOBILIER/MATERIEL</i>	<i>PAGE 13</i>
<i>A.P.E. – ASSURANCE DES PERTES D’EXPLOITATION</i>	<i>PAGE 13</i>
<i>M.I.M. – MULTIRISQUE IMMOBILIER ET MOBILIER</i>	<i>PAGE 14</i>
<i>T.R.C. – TOUS RISQUES CHAPITEAUX</i>	<i>PAGE 14</i>

■ LES FORMULES SPECIFIQUES

<i>A.M.A. – ASSURANCE MORTALITE ANIMAUX</i>	<i>PAGE 15</i>
<i>A.F.R. – ASSURANCE DES FAUTEUILS ROULANTS</i>	<i>PAGE 15</i>
<i>A.C.E. – ASSURANCE DES CENTRES EQUESTRES</i>	<i>PAGE 15</i>
<i>P.P.D. – POLICES PARTICULIERES DIVERSES</i>	<i>PAGE 15</i>

■ LES ASSURANCES DE BASE ET LES AUTRES GLOBALES

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS		RECONDUCTION		Temporaire
	Euros		à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance	
* Toutes Garanties Associations (T.G.A.)					
- Par adhérent	3,90 €		⊙		
* Tous Loisirs Educatifs (T.L.E.)					
- Par adhérent	1,43 €		⊙		
* Globale Activités physiques (G.A.P.)					
- Risques 1	0,58 €				
- Risques 2	3,13 €				
- Risques 3	19,66 €				
- Risques 4	Nous consulter				
- Risques 5 (Activités cyclistes)	Jeunes	Adultes			
26010 - Duathlon, triathlon, bike and run 26011 - Bicross 26012 - Cycloport 26014 - VTT en compétition 26022 - Epreuves combi/raid multiactions 29037 - Dirt	29,36 €	56,32 €			
26015 - Vélo trial - Bike trial	29,36 €	42,04 €			
26013 - Cyclotourisme 29046 - VTT Randonnées	19,98 €	20,62 €			
- Risques 6 (Activités sports mécaniques)	Jeunes	Adultes			
29001 - Auto école d'initiation 16-18	20,17 €	21,73 €			
29020 - Auto kart cross 29021 - Auto karting piste 29004 - Auto poursuite sur terre 29005 - Auto trial 4x4	34,36 €	34,36 €			
29032 - Moto enduro 29033 - Moto Vitesse	70,06 €	70,06 €			
29034 - Moto Cross	109,84 €	109,84 €			
29035 - Moto trial 29030 - Moto école de conduite 29036 - Moto randonnées loisirs	34,36 €	34,36 €			
* Risques Activités Temporaires (R.A.T.)					⊙
- forfait de base	27,00 €				
- par journée/participant non sportif	0,41 €				
- par journée/participant sportif autre que cyclos et sports mécaniques	0,57 €				

■ LES VACANCES

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS		RECONDUCTION		Temporaire
	Euros	Euros	à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance	
* Assurance des Centres de vacances (A.C.V.)	FD	ASSOC.			⊙
- par journée par participant	0,46 €	0,47 €			
* R.C. Assurance Organisateur de Voyage (A.O.V.)					⊙
- sur chiffre d'affaires (Associations)	0,19 %				
- sur journées/participants (Fédérations)	0,03 €	0,03 €			
Minimum de cotisation	30,00 €				

■ L'ECOLE

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS		RECONDUCTION		Temporaire
	Euros	Euros	à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance	
* Multirisque Etablissements d'Enseignement (M.E.E.)					⊙
- par élève	0,76 €				

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS		RECONDUCTION		Temporaire
	Euros	Euros	à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance	
* Assurance des Sorties d'Elèves (A.S.E.)	FD	ASS.			⊙
(ex classes de découvertes, voyages scolaires éducatifs, classes d'environnement, classes culturelles et échanges internationaux)					
- par journée par enfant	0,30 €	0,32 €			
- par journée par enfant (pour les Fédérations adoptant la convention globalisée)	0,30 €				

■ LE SPORT

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS		RECONDUCTION		Temporaire
	Euros		à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance	
* Matériel des Licenciés UFOLEP (M.L.U)					⊙
- Matériel autre que bicyclettes - sur valeur déclarée	4,04 %				
- Bicyclettes - sur valeur déclarée	16,45 %				
* R.C. Véhicule des Agents Motorisés (V.A.M.)					⊙
- par véhicule	48,67 €				
* R.C. Sports Auto Motorisés (S.A.M.)		<i>RC</i>	<i>RC + Dommages</i>	⊙	
- Ecoles de conduite sur circuit fermé, par engin	149,96 €	213,84 €			
- Auto/Moto Circuit (hors manifestation), par engin	38,56 €	76,88 €			
- Activités Karting sur circuit fermé, par kart - (hors manifestation)	29,99 €	63,87 €			
* R.C. Sports Auto Motorisés (S.A.M.) temporaires		<i>RC uniquement</i>			⊙
- Ecoles de conduite sur circuit fermé, par engin					
1 mois	89,97 €				
4 mois	112,47 €				
9 mois	127,47 €				
- Auto moto circuit (hors manifestation), par engin					
1 mois	23,17 €				
4 mois	28,92 €				
9 mois	32,71 €				
* UFOBOX / UFOPASS					⊙
- Cotisation Comité Départemental	<u>R1</u>	<u>R2</u>			
Garantie RC organisation					
Jusqu'à 20 participants	35,64 €	51,64 €			
De 21 à 50 participants	89,10 €	129,10 €			
De 51 à 100 participants	178,20 €	258,20 €			
- Cotisation Association	<u>R1</u>	<u>R2</u>			
Option 1 : RC personne morale, RC personnes physiques, Biens des personnes physiques, Individuelle Accident, Assistance					
Jusqu'à 20 participants	53,16 €	77,16 €			
De 21 à 50 participants	132,90 €	192,90 €			
De 51 à 100 participants	265,80 €	385,80 €			
Option 2 : Individuelle Accident, Biens des personnes physiques, Assistance					
Jusqu'à 20 participants	22,60 €	26,60 €			
De 21 à 50 participants	56,50 €	66,50 €			
De 51 à 100 participants	113,00 €	133,00 €			

■ LE SPORT (suite)

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES		TARIFS		RECONDUCTION		Temporaire
		Euros		à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance	
* Activités Cyclistes Temporaires (A.C.T)	Effectifs*	Forfaits 1 jour ou 1 ^{ère} journée**	Forfaits 2 ^{ème} jour**	Forfaits 2 jours consécutifs		⊙
- Courses cyclospor - Brevets sportifs	Jusqu'à 50	70 €	30 €	100 €		
	Jusqu'à 100	100 €	60 €	160 €		
	Jusqu'à 150	130 €	90 €	220 €		
	Jusqu'à 200	160 €	120 €	280 €		
	Jusqu'à 250	190 €	150 €	340 €		
	Jusqu'à 300	220 €	180 €	400 €		
	Jusqu'à 350	250 €	210 €	460 €		
	Jusqu'à 400	280 €	240 €	520 €		
	Jusqu'à 450	310 €	270 €	580 €		
	Jusqu'à 500	340 €	300 €	640 €		
	Jusqu'à 800	520 €	480 €	1 000 €		
	Jusqu'à 1 000	640 €	600 €	1 240 €		
	Jusqu'à 1 500	940 €	900 €	1 840 €		
	Jusqu'à 2 000	1 240 €	1 200 €	2 440 €		
Jusqu'à 2 500	1 540 €	1 500 €	3 040 €			
- Courses VTT - Cyclotourisme - VTT Randonnées - Cyclocross - Trial/bike trial - Enduro VTT - Bicross - Bike and run - Vélo couché	Jusqu'à 50	50 €	30 €	80 €		
	Jusqu'à 100	80 €	60 €	140 €		
	Jusqu'à 150	110 €	90 €	200 €		
	Jusqu'à 200	140 €	120 €	260 €		
	Jusqu'à 250	170 €	150 €	320 €		
	Jusqu'à 300	200 €	180 €	380 €		
	Jusqu'à 350	230 €	210 €	440 €		
	Jusqu'à 400	260 €	240 €	500 €		
	Jusqu'à 450	290 €	270 €	560 €		
	Jusqu'à 500	320 €	300 €	620 €		
	Jusqu'à 800	500 €	480 €	980 €		
	Jusqu'à 1 000	620 €	600 €	1 220 €		
	Jusqu'à 1 500	920 €	900 €	1 820 €		
	Jusqu'à 2 000	1 220 €	1 200 €	2 420 €		
Jusqu'à 2 500	1 520 €	1 500 €	3 020 €			
* Au-delà, contacter l'APAC Nationale.						
** Lorsque les effectifs sont différents.						

■ **LE SPORT (suite)**

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS	RECONDUCTION		Temporaire	
	Euros	à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance		
* RISQUES AERIENS – Garantie Responsabilité civile				⊙	⊙
- activités non motorisées	Nous consulter				
- activités motorisées					
* R.C. ORGANISATEUR DE MANIFESTATION AERIENNE				⊙	
- Présentation d'aéromodèles, par jour	Tarification sur devis				
- par jour					
- Aéronefs participant effectivement à la manifestation	Tarification sur devis				
- par aéronef de moins de 2 tonnes, par jour					
- par aéronef de plus de 2 tonnes ou ballon, par jour					
- Aéronefs invités	Tarification sur devis				
- par aéronef de moins de 2 tonnes, par jour					
- par aéronef de plus de 2 tonnes ou ballon, par jour					
- par planeur, par jour					
- par ULM, par jour					
- Descente en parachute	Tarification sur devis				
- parachute isolé « par descente » ou deltaplane « par descente », par nombre et par jour					
- par lâcher de 10 parachutes ou fraction de 10 sautant d'un même aéronef, par nombre et par jour					
- Passage d'aéronefs sans exhibition	Tarification sur devis				
- par aéronef isolé, par jour					
- par groupe de 10 aéronefs ou fraction de 10, par nombre et par jour					
- Aéronefs réservés uniquement aux baptêmes de l'air (responsabilité civile à l'égard des passagers exclue)	Tarification sur devis				
- par aéronef, par jour					
- Garantie « vol de baptême de l'air » (responsabilité à l'égard des passagers)	Tarification sur devis				
- par place et par journée (complément à ci-dessus)					
- Astromodélisme	Tarification sur devis				
- de 1 à 10 microfusées					
- de 11 à 20 microfusées					

■ **LE SPORT (suite)**

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS	RECONDUCTION		Temporaire
	Euros	à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance	

* Bateaux et Risques de Navigation (B.R.N)		⊙		
- garantie annuelle – Catégorie 1 Unités (sauf planches à voile et engins nautiques à turbine) dont la valeur vénale n'excède pas 762 €.	8,26 € Garantie A2*			
- garantie annuelle - Catégorie 2 Unités (sauf planches à voile et engins nautiques à turbine) dont la valeur vénale n'excède pas 762 €.	11,58 € Garantie A1*			
- garantie annuelle - Catégorie 3 Bateaux à rames dont la valeur vénale excède 762 €.	1,08 %			
- garantie annuelle - Catégorie 4 Unités dont la valeur vénale excède 762 € (sauf engins nautiques à turbine) et planches à voile de toutes valeurs	2,92 %			
- garantie annuelle - Catégorie 5 Engins nautiques à turbine toutes valeurs	3,30 %			
- garantie annuelle DOM/TOM – Catégorie 1 Unités (sauf planches à voile et engins nautiques à turbine) dont la valeur vénale n'excède pas 762 €.	12,41 € Garantie A2*			
- garantie annuelle DOM/TOM – Catégorie 2 Unités (sauf planches à voile et engins nautiques à turbine) dont la valeur vénale n'excède pas 762 €.	17,38 € Garantie A1*			
- garantie annuelle DOM/TOM – Catégorie 3 Bateaux à rames dont la valeur vénale excède 762 €.	1,62 %			
- garantie annuelle DOM/TOM – Catégorie 4 Unités dont la valeur vénale excède 762 € (sauf engins nautiques à turbine) et planches à voile de toutes valeurs	4,39 %			
- garantie annuelle DOM/TOM – Catégorie 5 Engins nautiques à turbine toutes valeurs	4,88 %			
- garantie temporaire (3 mois maximum) - Catégorie 1 -	6,61 €			
- garantie temporaire (3 mois maximum) - Catégorie 2 -	9,93 €			
- garantie temporaire (3 mois maximum) - Catégorie 3 -	1,08 %			
- garantie temporaire (3 mois maximum) - Catégorie 4 -	2,31 %			
- garantie temporaire (3 mois maximum) - Catégorie 5 -	2,31 %			
- garantie temporaire DOM/TOM (3 mois maximum) – Catégorie 1	9,93 €			
- garantie temporaire DOM/TOM (3 mois maximum) – Catégorie 2	14,90 €			
- garantie temporaire DOM/TOM (3 mois maximum) – Catégorie 3	1,62 %			
- garantie temporaire DOM/TOM (3 mois maximum) – Catégorie 4	3,52 %			
- garantie temporaire DOM/TOM (3 mois maximum) – Catégorie 5	3,52 %			
Nota : Pour les non adhérents, la garantie "Individuelle Accident Corporel" peut être accordée par la Convention d'Assurance Personnalisée (C.A.P.) en contrat annuel et par l'assurance Autres Garanties Temporaires (A.G.T) en contrat temporaire.				

- * Garantie A2 = perte totale et vol total
Garantie A1 = perte et avarie, vol total.

■ LES PERSONNES MORALES

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS	RECONDUCTION		Temporaire
	Euros	à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance	
* R.C. Mandataires sociaux / R.C. Dommages immatériels ⊙				
- budget annuel de l'association inférieur à 100.000 € Minimum de cotisation	50 € 30 €			
- budget annuel de l'association supérieur à 100.000 € Minimum de cotisation	200 € 116 €			
* R.C. Employeur d'Accueil (R.E.A.) ⊙				
- par journée/stagiaire	0,16 €			
* Assurance des Biens Confiés (A.B.C.) ⊙				
A – prestation extérieure de service - y compris Garantie RC après Travaux, réception, livraison	145,28 €			
B – placement ou séjour d'adhérents en famille d'accueil				
C – réalisations se déroulant hors du lieu habituel des activités				
* Assurance des Associations intermédiaires ⊙				
Etablissement d'un devis après régularisation d'une fiche diagnostic : nous consulter				
* Assurance des Comités d'entreprise ⊙				
- Responsabilité civile de base, sans participation et/ou contrôle de la gestion des œuvres – sur budget annuel de fonctionnement OU	0,27 %			
- Responsabilité civile de base, avec participation et/ou contrôle de la gestion des œuvres – sur budget annuel de fonctionnement	0,32 %			
- Risques divers (assurance de dommages et de personnes – assistance) Cotisation en complément de la R.C.				
De 1 à 1 500 salariés – par salarié	0,99 €			
De 1 501 à 3 000 salariés – par salarié	0,87 €			
De 3 001 à 4 500 salariés – par salarié	0,77 €			
De 4 501 à 6 000 salariés – par salarié	0,68 €			
De 6 001 à 7 500 salariés – par salarié	0,59 €			
De 7 501 à 10 000 salariés – par salarié	0,55 €			
A partir de 10 001 salariés – par salarié	0,48 €			
* Apac Véhicules Mission (A.V.M.) ⊙				
- par personne	91,24 €			
cotisation prorataée au nombre de jours jusqu'au 31/12 en fonction de la date d'entrée.				

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS	RECONDUCTION		Temporaire
	Euros	à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance	

*** Complémentaire Individuelle de Personne (C.I.P)**

Option 1 Prestations complémentaires : plafond porté à 1.525 € Invalidité permanente : plafond porté à 76.225 € Décès : plafond porté à 15.245 €.	25,56 € par personne pour activités socio-culturelles et autres 25,04 € par personne pour activités UFOLEP					
Option 2 Prestations complémentaires : plafond porté à 1.525 € Invalidité permanente : plafond porté à 76.225 € Décès : plafond porté à 30.490 € avec complément de : <table style="display: inline-table; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td>capital total maximum de 60.980 €</td> </tr> </table> . 7.623 € au conjoint . 3.812 € par enfant à charge	}	capital total maximum de 60.980 €	37,56 € par personne pour activités socio-culturelles et autres 37,04 € par personne pour activités sportives/UFOLEP			
}	capital total maximum de 60.980 €					
Option 3 Prestations complémentaires : plafond porté à 1.525 € Invalidité permanente : plafond porté à 76.225 € * Cette option est seulement réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée ou aux étudiants jusqu'à 25 ans fiscalement à charge de leurs parents. Le capital Décès de base de 6.098 € demeure acquis. L'option 1 ou 2 est cependant accessible à ceux-ci. * de 1 à 50 % : 76.225 € x taux de 51 à 100 % : 228.674 € x taux > 50 %. Sans que l'indemnité totale excède 152.450 €.	23,16 € par personne pour activités socio-culturelles et autres 23,04 € par personne pour activités sportives/UFOLEP					
* Garantie Annulation Voyage (G.A.V.)				⊙		
- sur prix du voyage et séjour, par personne	3,83 %					
* Garantie des Bénévoles et Militants (G.B.M.)				⊙ ⊙		
- Militant garantie annuelle	47,30 €					
- Militant garantie temporaire limitée à 3 mois	12,63 €					
* Assurance Frais Médicaux à l'Etranger				⊙		
- option 1 : plafond de remboursement de 80.000 € cotisation par journée, par participant.	2,34 €					
- option 2 : plafond de remboursement de 150.000 € cotisation par journée, par participant.	3,12 €					

■ LES PERSONNES PHYSIQUES (suite)

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS	RECONDUCTION		Temporaire
	Euros	à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance	

* Assurance des Ressortissants Etrangers (A.R.E.)				⊙
- Séjours de loisirs, par personne et par jour	1,80 €			
- Séjours avec stage, par personne et par jour	2,29 €			
Les cotisations sont doublées pour les personnes âgées de 50 ans et plus.	3,62 €			
Dans tous les cas, <u>forfait par souscription</u> .	33,17 €			
Attention, pour stage pratique en entreprise extérieure, souscrire l'assurance complémentaire "R.C. Employeur d'Accueil".				
Cotisation minimum	33,17 €			

MODE DE CALCUL DE LA COTISATION « Assurance des Ressortissants Etrangers »

$$\begin{aligned}
 & \text{Cotisation 1,80 € ou 2,29 €} \\
 & \quad \times \text{ nombre de jours} \\
 & \quad \times \text{ nombre de personnes} \\
 & \quad + 33,17 € \\
 & = \dots\dots\dots € \\
 & \text{(cotisation à régler)}
 \end{aligned}$$

EXEMPLE DE CALCUL

▪ <u>Séjour culturel de 15 jours pour 60 personnes dont 3 ont plus de 50 ans :</u>	
1,80 € x 15 jours x 57 personnes de - 50 ans	= 1.539,00 €
Et : 3,62 € x 15 jours x 3 personnes de plus de 50 ans	= + 162,90 €
Forfait	= + 33,17 €
Cotisation totale à régler	= <u>1.735,07 €</u>

- Cas particulier d'une demande pour une seule personne :
Séjour culturel de 15 jours
1,80 € x 15 jours = 27,00 € ⇒ forfait de 33,17 €.

■ L'IMMOBILIER ET LE MOBILIER/MATERIEL

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS	RECONDUCTION		Temporaire
	Euros	à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance	
* Multirisque Bâtiments Permanents (M.B.P.) ⊙				
- Propriétaires - bâtiments durs - Tarification au m ²	0,86 €			
- Propriétaires - bâtiments légers - Tarification au m ²	0,77 €			
- Locataires/occupants assurant pour le compte du propriétaire - bâtiments durs - Tarification au m ²	0,86 €			
- Locataires/occupants assurant pour le compte du propriétaire - bâtiments légers - Tarification au m ²	0,77 €			
- Locataires - bâtiments durs - Tarification au m ²	0,75 €			
- Locataires - bâtiments légers - Tarification au m ²	0,72 €			
- Locataires/occupants bénéficiant d'une renonciation à recours du propriétaire - bâtiments durs - Tarification au m ²	0,19 €			
- Locataires/occupants bénéficiant d'une renonciation à recours du propriétaire - bâtiments légers - Tarification au m ²	0,18 €			
- Locataires/occupants renonçant à recours contre le propriétaire - bâtiments durs - Tarification au m ²	0,86 €			
- Locataires/occupants renonçant à recours contre le propriétaire - bâtiments légers - Tarification au m ²	0,77 €			
* Tous Risques Mobilier/Matériel (T.R.M.) ⊙ ⊙				
<u>Cotisations annuelles</u>				
- Mobilier/matériel traditionnel - valeur déclarée	8,08 ‰			
- Instruments de musique - valeur déclarée	18,97 ‰			
- Biens à hauts risques sans extension « Bris de machine » - valeur déclarée	18,97 ‰			
- Biens à hauts risques avec extension « Bris de machine » - valeur déclarée	18,97 ‰			
- Extension Frais de reconstitution des médias sur capital choisi pour le seul matériel informatique	5,27 ‰		⊙	
- Assurance des stocks	4,12 ‰			
- Minimum de cotisation	38,00 €			
<u>Cotisations temporaires</u>				
- Mobilier/matériel traditionnel - valeur déclarée	9,37 ‰			
- Instruments de musique - valeur déclarée	21,06 ‰			
- Biens à hauts risques sans extension « Bris de machine » - valeur déclarée	21,06 ‰			
- Biens à hauts risques avec extension « Bris de machine » - valeur déclarée	21,06 ‰			
- Extension Frais de reconstitution des médias sur capital choisi pour le seul matériel informatique	5,84 ‰			
- Assurance des stocks	4,66 ‰			
- Minimum de cotisation	40,00 €			
* Assurance Pertes d'Exploitation (A.P.E.) ⊙				
- sur chiffre d'affaires - sur biens immobiliers seuls	0,73 ‰			
- sur chiffre d'affaires - sur bâtiments et matériel déjà assurés en extension « Bris de machine »	0,95 ‰			

■ L'IMMOBILIER ET LE MOBILIER/MATERIEL (suite)

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS	RECONDUCTION		Temporaire
	Euros	à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance	
* Multirisque Immobilier / Mobilier (M.I.M.)				
⊙				
<u>Garanties du bien immobilier</u>				
- Propriétaires - bâtiments durs - Tarification au m ²	0,86 €			
- Propriétaires - bâtiments légers - Tarification au m ²	0,77 €			
- Locataires/occupant assurant pour le compte du propriétaire - bâtiments durs - Tarification au m ²	0,86 €			
- Locataires/occupant assurant pour le compte du propriétaire - bâtiments légers - Tarification au m ²	0,77 €			
- Locataires - bâtiments durs - Tarification au m ²	0,75 €			
- Locataires - bâtiments légers - Tarification au m ²	0,72 €			
- Locataires/occupant bénéficiant d'une renonciation à recours du propriétaire - bâtiments durs - Tarification au m ²	0,19 €			
- Locataires/occupant bénéficiant d'une renonciation à recours du propriétaire - bâtiments légers - Tarification au m ²	0,18 €			
- Locataires renonçant à recours contre le propriétaire - bâtiments durs - Tarification au m ²	0,86 €			
- Locataires renonçant à recours contre le propriétaire - bâtiments légers - Tarification au m ²	0,77 €			
<u>Garanties du mobilier/matériel</u>				
Garantie de base :				
- Incendie, Dégâts des eaux, Tempête, Catastrophes naturelles, Attentats et Catastrophes technologiques	6,31 ‰			
Garanties optionnelles :				
- Vol et vandalisme (capital égal au minimum à 30 % du capital souscrit en incendie)	2,36 ‰			
- Dommages accidentels (capital égal au minimum à 30 % du capital souscrit en incendie)	2,14 ‰			
- Dommages électriques (capital égal au minimum à 30 % du capital souscrit en incendie)	2,14 ‰			
- Bris de machine (capital égal au minimum à 30 % du capital souscrit en incendie).	2,36 ‰			
- Frais de reconstitution des médias	5,37 ‰			
<u>Garanties des pertes d'exploitation</u>				
- sur chiffre d'affaires - sur bien immobilier seul	0,73 ‰			
- sur chiffre d'affaires - sur bien immobilier et mobilier	0,95 ‰			
* Tous Risques Chapiteaux (T.R.C)				
⊙ ⊙				
- Dommages aux chapiteaux - sur valeur déclarée	13,57 ‰			
- Recours des Voisins et Tiers - forfait obligatoire	242,01 €			
Nota : Cotisation minimum sur le risque "Dommages aux chapiteaux" en annuelle ou temporaire. - Se reporter au bordereau de souscription pour l'assurance temporaire	106,67 €			

■ LES FORMULES SPECIFIQUES

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS	RECONDUCTION		Temporaire
	Euros	à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance	
* Assurance Mortalité Animaux (A.M.A)				
- Mortalité Accident - Mortalité Accident-Maladie - Mortalité Accident-Maladie-Vol	Nous consulter		⊙	⊙
* Assurance des Fauteuils Roulants (A.F.R.)				
- Assurance R.C. comprise - par fauteuil à moteur -	50,94 €		⊙	
* CENTRES EQUESTRES				
- Responsabilité civile du centre équestre et de ses dirigeants et des cavaliers	Nous consulter			
- Assurance des bâtiments				
- Assurance du mobilier et du matériel				
- Assurance Pertes d'Exploitation (A.P.E.)				
- Vol d'espèces				
- Extension Individuelle Accident				
- Assurance des animaux				
Polices Particulières diverses (P.P.D.)				
- Tous Risques Exposition > au plafond accordé par les Multirisque Adhérents Association	*			⊙
- Exposition de matériel Informatique	*			⊙
- Bateau habitable	*		⊙	⊙
- Dommages Ouvrages	*			
- Marchandises transportées	*		⊙	
- Annulation Spectacle	*		⊙	
- Salle de Spectacles permanente	*		⊙	
- Véhicules de + de 3,5 T, tracteurs, engins particuliers à moteur munis d'un siège conducteur, ...	*		⊙	⊙
- Multirisque Serres	*		⊙	

Les assurances particulières ci-dessus font l'objet d'une demande de tarification auprès de notre assureur.